

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Luc Brisebois	Maire	74 911	17 044	3 398	
Pierre Labonté	Conseiller	20 954	10 477		
Roxanne Lacasse	Conseiller	21 873	10 937		
Pascal de Bellefeuille	Conseiller	21 507	10 753	102	51
François Marcoux	Conseiller	21 576	10 788		
Sylvie Vaillancourt	Conseiller	20 954	10 477		
Mélanie Matte	Conseiller	20 954	10 477		
Danny Stewart	Conseiller	20 954	10 477		
Joël Charbonneau	Conseiller	20 954	10 477		
Kimberly Meyer	Conseiller	9 012	4 506		

Note

La rémunération des élus inclut la rémunération provenant de la MRC des Laurentides.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).